



**la Plagne Tarentaise**

*Le journal  
du conseil*  
*1er juin 2021*



Ouverture du Musi'Plagne avec le Jazz Band  
Harmonie de Moutiers, mercredi 07 juillet 2021 à  
19h00 à la salle polyvalente.  
Le Musi'Plagne : des concerts tous les mercredis soirs  
sur la commune de La Plagne Tarentaise.



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur : <sup>2</sup>

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE  
LA PLAGNE TARENTEISE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2021

Le 01 juin à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod-Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Villien Michelle

Excusés : Dussuchal Marion (pouvoir à Gentil Isabelle), Vibert Christian (pouvoir à Silvestre Jean-Louis)

Absent : Valentin Benoit

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Isabelle Gentil est élue secrétaire de séance

## Administration Générale

### 1. APPROBATION DU CIRCUIT ET DE LA TARIFICATION DE LA LIAISON « LE BUS VALLÉE - STATION » PAR LA RÉGIE DE TRANSPORT

Madame Fabienne Astier informe que suite à la fréquentation et la satisfaction de la liaison « Le Bus Vallée – Station » l'été 2020, le conseil d'exploitation du 07 mai 2021 a validé le renouvellement de ce service pour cette saison estivale.

Elle précise que ce service gratuit sera effectué par un bus équipé d'une remorque vélo qui fera également la liaison depuis Les Coches vers la base de loisirs.

Madame Fabienne Astier présente ensuite les horaires pour la période du 05 juillet au 27 août :

- Les Coches / Plan d'eau : 10h
- Plan d'eau / Les Coches : 16h45
- Plan d'eau / La Plagne : 10h30, 15h00 et 17h45
- La Plagne / Plan d'eau : 14h10 et 16h00

Elle ajoute que, par souci d'économie, la navette ne circulera pas les week-ends.

Elle ajoute que, par souci d'économie, la navette ne circulera pas les week-ends.

Monsieur Richard Broche regrette cette absence de bus le week-end, notamment pour les habitants locaux.

Madame Fabienne Astier s'allie à ses propos mais explique que malgré les économies faites cet hiver, les frais sur les bus restent conséquents et ne permettent pas une organisation optimale. Cependant, elle espère que la liaison fonctionnera, au moins le dimanche pour les enfants du territoire, lors de la saison estivale 2022.

Le conseil municipal approuve le circuit et la tarification de la liaison « Le Bus station – vallée » par la régie de transport aux conditions présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

### 2. NOMINATIONS DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME CRESSEND

Monsieur le maire relate que suite à la démission de madame Cressend en date du 30 avril 2021 de ses fonctions de conseillère municipale, il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la collectivité et des entités auxquelles elle participait, de nommer de nouveaux membres pour la remplacer. Monsieur Pierre Ougier se propose pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP). Monsieur Richard Broche fait part de son incompréhension face à l'absence de réponse à son courrier proposant sa candidature au sein du SIGP.

Monsieur le maire explique que son souhait a été présenté au précédent bureau municipal au cours duquel 17 élus étaient présents.

Il ajoute qu'il peut tout à fait confirmer sa candidature lors de cette séance.

Monsieur Richard Broche ne donne pas suite.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Madame Isabelle Girod-Gedda termine sur le sujet en soulignant que lors de l'installation du conseil municipal en juin 2020, monsieur le maire avait demandé si un élu souhaitait se désister, pour laisser sa place à monsieur Richard Broche au SIGP mais aucun élu ne s'est retiré à ce moment-là. C'est pourquoi, elle pensait qu'un poste serait proposé à la minorité. Monsieur le maire passe ensuite à la nomination d'un membre titulaire au CCAS.

Madame Odile Buthod Ruffier est encore à ce jour vice-présidente, en tant que membre extérieur.

Cette dernière confirme vouloir maintenir sa représentation au sein du conseil d'administration, en tant qu'élue.

Il convient par contre de nommer un membre extérieur à sa place.

Monsieur le directeur général des services précise qu'il faudra prendre une délibération en ce sens.

De même, madame Christelle Cressend devra être remplacée au sein de la régie de transports.

Il propose donc de reporter le vote de ces deux points lors du prochain conseil municipal.

Madame Odile Buthod Ruffier propose également sa candidature à la commission ressources humaines.

Le conseil municipal élit monsieur Pierre Ougier comme représentant de la commune au SIGP et désigne madame Odile Buthod-Ruffier au sein de la commission Ressources Humaines.

(Votants : 28, pour : 28)

## Finance

### 3. HARMONISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES DES CIMETIÈRES DE LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Evelyne Faggianelli rappelle la délibération n°2020-272 du 1er décembre 2020 portant adoption et unification des tarifs des différents services municipaux de la Plagne Tarentaise. Elle ajoute que la commission cimetière du mardi 13 avril 2021 a émis un avis favorable quant à l'harmonisation des tarifs des concessions funéraires sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise, tels que présentés ci-dessous :

| Objet  | Tarifs 2020 | Tarifs 2021 |
|--|-------------|-------------|
| Tarif des vacances: prix unitaires                         | 20,00 €     | 20,00 €     |
| <b>Cimetière de Macot</b>                                  |             |             |
| Concessions 6 places 30 ans (prix du terrain inclus)       | 2 439,00 €  | 2 439,00 €  |
| Concessions terrain 30 ans                                 | 31,00 €     | 250,00 €    |
| Concessions colombarium 30 ans                             | 610,00 €    | 250,00 €    |
| <b>Cimetière de Bellentre</b>                              |             |             |
| Concessions terrain 30 ans                                 | 230,00 €    | 250,00 €    |
| Concessions colombarium 30 ans                             | 305,00 €    | 250,00 €    |
| Concession cavurnes 30 ans (prix du terrain inclus)        | 300,00 €    | 250,00 €    |
| Jardin du souvenir   | 30,00 €     | Gratuit     |
| <b>Cimetière de La Côte d'Aime</b>                         |             |             |
| Concession terrain 30 ans                                  | 230,00 €    | 250,00 €    |
| Concession colombarium 30 ans                              | 230,00 €    | 250,00 €    |
| <b>Cimetière de Valezan</b>                                |             |             |
| Concessions terrain 30 ans                                 | 90,00 €     | 250,00 €    |
| Concession caveau 8 places 30 ans (prix du terrain inclus) | 180,00 €    | 250,00 €    |
| Concession colombarium 30 ans                              | 305,00 €    | 250,00 €    |

Le conseil municipal approuve ces tarifs des concessions funéraires des cimetières de La Plagne Tarentaise qui seront applicables à compter du 1er juin 2021.

(Votants : 28, pour : 27, contre : 1 : Guy Pellicier)

### 4. COMPLÉMENT ÉTALEMENT DE CHARGES DE DÉPENSES EXCEPTIONNELLES RELATIVES À LA CRISE SANITAIRE

Madame Patricia Bérard rappelle que le conseil municipal a autorisé, par délibération n° 2021-110, l'étalement sur 5 ans des charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire qui affecte les budgets et comptes par leurs effets sur les équilibres budgétaires et sur la capacité d'autofinancement.

Elle informe que des dépenses complémentaires sont à prendre en compte sur le budget principal ainsi que les remboursements des réservations des places de parking sur le budget annexe parking.

Dans ce cadre, elle propose d'autoriser l'étalement sur 5 ans des charges listées.

Ces dépenses exceptionnelles représentent, en effet, une charge financière, en section de fonctionnement, de 20 705,64 € de dépenses complémentaires liées au COVID pour le budget principal et de 23 833,53 € pour le budget annexe des parkings. Monsieur le maire rappelle la venue du 1er Ministre, le 27 mai dernier à Bourg-Saint-Maurice, afin de parler du plan avenir montagne.

Il ajoute que dans le cadre de ce plan, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) qu'il préside, avait fait des propositions relatives, notamment, à l'indemnisation des régies (CCAS, parkings, etc....).

Monsieur le maire poursuit en indiquant que le 1er Ministre a annoncé qu'une commission, présidée par le secrétaire d'état au tourisme et le secrétaire d'état à la ruralité, et composée de l'ANMSM, de l'Association Nationale des Elus de Montagne, de Domaines Skiables de France et du Syndicat National des Résidences Touristiques, allait se réunir pour trouver des solutions d'indemnisations.

Le conseil municipal autorise l'étalement sur 5 ans des charges liées au COVID-19, des opérations présentées pour le budget principal et le budget annexe parking de l'année 2021. (Votants : 28, pour : 28)

*NOTA : Ces dépenses incluent des frais de nettoyage renforcés, l'achat de matériels d'hygiène, de tests et de protection pour les personnels concernés.*

### 5. CONVENTION DE MANDAT POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE LA PATINOIRE DES COCHES

Monsieur Daniel-Jean Véniat relate que suite à la conclusion du marché public de fourniture et de service pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de la patinoire des Coches signé le 23 décembre 2020 avec la Société Aqu'Ice, il convient de conclure une convention de mandat, en l'absence d'une régie de recettes, pour facturer et percevoir les recettes correspondant aux droits d'entrées à la patinoire.

Suite à la question de madame Isabelle Girod-Gedda, monsieur Daniel-Jean Véniat explique que les encaissements comprennent les entrées et les locations faites par les clubs des sports. Le distributeur de boisson sera, quant à lui, entièrement à la charge de la société Aqu'Ice.

Le conseil municipal approuve la convention de mandat pour le produit des recettes de la patinoire de Montchavin les Coches avec la société Aqu'Ice.

(Votants : 28, pour : 28)

Un amendement au projet de délibération portant approbation d'une subvention au tennis club de Macot est déposé en séance par monsieur le maire et soumis au vote comme suit :

## 6. APPROBATION DE SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur Michel Gostoli explique que la commission des associations n'a pas terminé l'étude des dossiers de demande de subvention pour l'année 2021. Cependant, au vu de la demande du Tennis Club afin de contribuer au fonctionnement de l'activité pour l'année 2021 et des difficultés financières particulièrement inquiétantes rencontrées par l'association La Plagne Eaux Vives pour verser les salaires du mois de mai et des mois subséquents, il est proposé les subventions suivantes :

| Association                      | Proposition 2021 en euros |
|----------------------------------|---------------------------|
| Tennis club La Plagne Tarentaise | 3 300,00 euros            |
| La Plagne Eaux Vives Accompte    | 12 000,00 euros           |
| Total                            | 15 300,00 euros           |

Monsieur Michel Gostoli précise que le montant versé à La Plagne Eaux Vives sera déduit de la subvention votée lors de la séance du 20 juillet 2021.

Monsieur Richard Broche BROCHE souhaiterait savoir si l'association La Plagne Eaux Vives a bénéficié d'indemnités financières de la part de l'Etat.

Monsieur le maire pense qu'étant donné la complexité des démarches à effectuer en ce sens, aucun dossier n'a été déposé. Monsieur Richard Broche demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de les aider dans leurs démarches, plutôt que de leur verser cette avance.

Il ajoute, que cela permettrait d'adapter le montant de la subvention en fonction des indemnités perçues et d'améliorer le budget de fonctionnement de la commune.

Monsieur le maire lui explique que cela revient au même, puisque la commune verse dans tous les cas, une subvention annuelle. Il soutient cependant ces propos.

Monsieur Bernard Hanrard précise que le montant total accordé peut toujours être revu à la baisse si ladite association a obtenu des aides de l'Etat.

Monsieur le maire ajoute que depuis 2014, la commune requiert auprès des associations la présentation de divers documents financiers, afin d'éviter toute sollicitation abusive, comme cela était le cas auparavant.

Madame Christiane Charrière complète l'exposé de monsieur Michel Gostoli au sujet de la subvention octroyée au Tennis Club, en précisant qu'il s'agit des encaissements réalisés l'an dernier par le biais des abonnements et restitués de cette manière.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'association Tennis Club de La Plagne Tarentaise et le versement d'un acompte à l'association La Plagne Eaux Vives pour 2021 et autorise monsieur le maire à signer une convention avec l'association Tennis Club, telle que présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

## 7. APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR LE 50<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU PGHM

Monsieur Bernard Hanrard relate que le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) de Savoie organise son 50ème anniversaire, le 4 septembre 2021.

Il rappelle que le PGHM a été créé suite au drame de 1956

dans le massif du Mont Blanc et demeure un partenaire de toujours des communes de montagne et, tout particulièrement, des communes supports de stations.

Monsieur Bernard Hanrard propose ainsi d'octroyer une subvention à l'association « secours en montagne de Haute Tarentaise » afin de leur permettre d'apporter un soutien au PGHM Savoie pour l'organisation de ce 50ème anniversaire.

Il souligne que cette modeste contribution constitue un hommage à ces militaires particulièrement courageux.

Monsieur le maire précise que cette demande de subvention a été relayée auprès de toutes les communes supports de stations de Savoie.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à ladite association au titre de l'exercice budgétaire 2021.

(Votants : 28, pour : 28)

## Ressources humaines

### 8. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CHEF D'ÉQUIPE DU SERVICE BÂTIMENTS À TEMPS COMPLET

Monsieur Henri Beltrami informe que dans le cadre du départ à la retraite de l'agent en poste dans les mois à venir et afin de réaliser un tuilage, il convient de créer un poste de chef d'équipe du service bâtiments.

Il précise que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe ou agent de maîtrise.

Monsieur le maire ajoute qu'en cas de recrutement infructueux d'un agent territorial, ce contrat est conclu pour une durée déterminée d'un 1 an, prolongé dans la limite d'une durée totale de 2 ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

A la demande de monsieur Richard Broche, monsieur Henri Beltrami l'informe que le tuilage prévu est de 2 mois, compte tenu du poste occupé.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de chef d'équipe du service bâtiments à temps complet, à compter du 07 juin 2021.

(Votants : 28, pour : 27, contre : 1 : Richard Broche)

### 9, CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT CHARGÉ DE L'ENTRETIEN ET DU GARDIENNAGE À TEMPS COMPLET DU FOYER-LOGEMENT « LE GENÉPY »

Madame Odile Buthod Ruffier informe que dans le cadre du départ à la retraite de l'agent en poste dans les mois à venir et afin de réaliser un tuilage, il convient de créer un poste d'agent chargé de l'entretien et du gardiennage du foyer-logement « le Genépy »

Elle précise que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2ème classe ou adjoint technique principal de 1ère classe.

Suite à l'interrogation de monsieur Robert Astier, monsieur le maire lui précise qu'il sera logé sur place.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'agent chargé de l'entretien et du gardiennage à temps complet du foyer-logement « le Genépy », à compter du 07 juin 2021.

(Votants : 28, pour : 28)

## 10. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LE DIAGNOSTIC HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE MONTCHAVIN – LES COCHES

Monsieur Gilles Tresallet rappelle la délibération n°2021-101 du 6 avril 2021 approuvant la convention de mutualisation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA), le Département de la Savoie et la commune La Plagne Tarentaise pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement des cours d'eau et écoulements sur le versant de Montchavin les Coches.

Il précise que les modalités financières de la convention ont été modifiées afin de prendre en compte la subvention FEADER (dans le cadre de la procédure LEADER) demandée par la COVA ainsi que la participation du Département.

Monsieur Gilles Tresallet informe que le coût global prévisionnel de l'étude est de 66 000 € HT. L'étude est susceptible de bénéficier d'une subvention LEADER à hauteur de 50%, soit 33 000 € et le financement du reste de l'étude est à partager entre la COVA (42.5 %), le Département de la Savoie (15 %) et la commune de la Plagne Tarentaise (42.5 %).

Monsieur Richard Broche émet le regret qu'aucun conseiller municipal ne soit présent aux réunions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et souhaiterait que les élus ayant des connaissances du territoire s'impliquent davantage sur ce dossier.

Monsieur Gilles Tresallet fait remarquer que plusieurs élus de la commune ont bien intégré cette commission au sein de la COVA et qu'ils participent régulièrement aux réunions. Il signale cependant un problème de communication de date de la dernière réunion. Monsieur le maire répond ensuite à la question de monsieur Richard Broche en précisant que le coût de ces dossiers est supporté par les collectivités et non imputé aux contribuables.

Monsieur Gilles Tresallet ajoute que les appels d'offres ont quant à eux déjà été lancés, bien que la convention ne soit par signée à ce jour, afin de ne pas retarder l'avancement du dossier.

Le conseil municipal approuve la convention de mutualisation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime, le Département de la Savoie et la Commune de La Plagne Tarentaise portant sur le diagnostic hydrologique et hydraulique du bassin versant de Montchavin les Coches.

(Votants : 28, pour : 28)

## 11. ALIMENTATION WHITE PEARL PLAGNE SOLEIL : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Monsieur Henri Beltrami indique que la commune a été saisie par la société ENEDIS en vue de l'alimentation de la résidence LE WHITE PEARL à Plagne Soleil qui nécessite l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux.

Il précise que la commission urbanisme du 17 mai 2021 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention portant institution de servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section N n°2294, 2296, 2295 et 2290 avec une indemnité unique et forfaitaire de 100 € et précise que ces travaux devront être conformes à l'extrait du règlement de voirie présenté.

(Votants : 27, pour : 27)

Monsieur le maire réintègre la séance.

## 12. AVENANT À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA RÉSIDENCE DU MANAKA À PLAGNE CENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la commune a signé un acte de vente avec la SCCV La Plagne (MGM/SOTARBAT) représentée par son gérant la Société HOLDING D.M.S, le 13 décembre 2018, suite au transfert de permis du groupe FLORIOT IMMOBILIER PROMOTION (FIP) à SCCV La Plagne.

Il précise que l'objet du permis de construire concerne la création d'une résidence de tourisme 5\*, dénommée le Manaka, et d'un parc de stationnement couvert et non couvert. Monsieur Daniel-Jean Véniat informe que dans le cadre de ce programme immobilier sur la station de Plagne Centre, la commune et la SCCV la Plagne ont conclu une convention d'aménagement touristique sous seing privé en date du 13 décembre 2018.

Il ajoute qu'afin de sécuriser l'économie générale de ce programme, la société a sollicité l'accord de la commune afin de modifier la répartition des logements initialement prévue, soit 70% en résidence de tourisme (53 logements) et 30% en copropriété (23 logements). La SCCV La Plagne a par conséquent déposé un nouveau permis de construire modificatif qui a été accordé le 13 octobre 2020 sur la base de 76 logements.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche, monsieur Daniel-Jean Véniat relate que la SCCV La Plagne n'a effectué aucune modification des surfaces de plancher mais a augmenté la superficie des appartements.

Monsieur Richard Broche s'étonne que la commune autorise l'augmentation du nombre de lits froids et qu'il n'y ait pas une différence de tarif de vente du m<sup>2</sup> entre ces deux catégories.

Il explique qu'un lit froid ne rapporte pas à la collectivité et que, par conséquent, la vente de foncier devrait être majorée, ce qui n'est pas le cas dans ce dossier.

Monsieur le maire précise que les 30% en copropriété dépendent d'un mandat de gestion d'une durée de 10 ans et non d'une convention Art-42 sur 20 ans.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'aménagement touristique de la résidence du Manaka et confirme que les autorisations d'urbanisme obtenues par la SCCV La Plagne peuvent être mises en œuvre sans délais ni autorisations nouvelles, dans le respect du conventionnement rectifié et du permis modificatif obtenu.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Robert Astier, Richard Broche, Maryse Buthod et Isabelle Girod-Gedda.)

## 13. PROMESSE DE VENTE LOT N°9 LOTISSEMENT « LE PANORAMA »

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que dans le cadre d'une politique soucieuse de favoriser la densification de l'habitat et la création de logements permanents à des coûts raisonnables, la parcelle cadastrée 038 AE 1 a fait l'objet d'un projet de lotissement communal de 9 lots.

Il précise que dans ce cadre la commune a entrepris la réalisation du lotissement « le Panorama » à Montchavin et que les lots individuels 4 à 9 ont fait l'objet d'une commercialisation auprès de particuliers.

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe que suite à un désistement officiel, par l'absence de présentation de pièces justificatives demandées par le service foncier de la commune, le lot 9 a été remis à la commercialisation du 08 décembre 2020 au 31 janvier 2021. Il ajoute que le service foncier de la commune, responsable du dépouillement des candidatures, a sélectionné le nouvel acquéreur.

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°9, parcelle 038 AE 181 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à madame Esmie DAVIES au prix total de 78 225 € TTC.

(Votants : 28, pour : 28)

## 14. AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE DE MACOT : RÉGULARISATION FONCIÈRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle le projet d'aménagement de l'entrée du village de Macot et les accords obtenus des divers propriétaires préalablement au démarrage des travaux.

Il ajoute qu'une délibération (n° 2011-027) avait été prise pour la régularisation des emprises

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise, qu'à ce jour, de nouveaux accords (modifiant le prix du m<sup>2</sup>) sont intervenus avec le propriétaire de la parcelle A 1308 et qu'il convient d'acter la régularisation de l'acquisition seulement d'une partie de la parcelle A 1308p.

Monsieur Robert Astier questionne monsieur le maire pour savoir si les négociations avec l'ensemble des propriétaires sont terminées.

Monsieur le maire lui explique que ce dossier est complexe et que d'autres régularisations sont à venir, le travail n'ayant pas été réalisé par les élus avant son élection de 2014.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle A 1308p d'une surface de 11 m<sup>2</sup>, au prix de 50 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 550 € TTC.

(Votants : 28, pour : 28)

## Questions orales

### RÉSIDENCE LES LODGES — CABINET MÉDICAL

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche s'interroge quant à une éventuelle anomalie sur la délibération du 04 mai dernier concernant la vente de 20% de la pleine propriété du cabinet médical à la commune d'Aime-la-Plagne.

Il note notamment que la superficie et le prix de vente sont différents de ceux indiqués dans le compte rendu du conseil municipal de novembre 2017.

Monsieur le maire rectifie les chiffres annoncés par l'opposition, à savoir que la surface du cabinet médical représente 271,37 m<sup>2</sup> pour un prix d'acquisition du plateau brut de 659 429,10 € HT.

Les surfaces des autres locaux se répartissent ainsi : local de la police municipale (70,36 m<sup>2</sup>), cabinet de kinésithérapie (77,07 m<sup>2</sup>), cabinet d'infirmière (44,93 m<sup>2</sup>), et deux places de stationnement.

L'ensemble de ces locaux à aménager et stationnements attenants ont été acquis pour la somme de 1 154 223 € HT.

Il reprend ensuite le détail pour l'acquisition du cabinet médical : 659 429,10 € HT (acquisition plateau brut) + 214 201,53 € HT (travaux d'aménagement du local), ce qui fait un total de 873 630,63 € HT.

La participation financière de la commune de Aime-La-Plagne est donc de 20% de 873 630,63€ HT, soit 174 726 € HT.

Suite à l'interrogation de Madame Isabelle Girod-Gedda concernant la superficie mentionnée dans le courrier d'avis des domaines, monsieur le maire relate que ces derniers ont évalué plus largement, puisque la surface exacte du cabinet médical est bien de 271,37 m<sup>2</sup>.

### FUSION DES ÉCOLES DE BONCONSEIL ET DE BELLENTRE

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche s'interroge sur la carte scolaire 2021-2022, suite à la fusion des écoles de Bonconseil et de Belleentre, et plus particulièrement pour toutes les classes de maternelle de la commune déléguée de Belleentre.

Madame Christiane Charrière informe que la carte scolaire

reste inchangée.

Elle explique qu'après avis de l'inspecteur académique et avec le consentement des parents, il a été décidé pour la rentrée 2021, de scolariser un enfant de Montchavin, en petite section à l'école de Belleentre-Bonconseil, puisque l'école de Montchavin n'a pas d'autres élèves en maternelle.

Cette mesure sera appliquée pour cette rentrée uniquement car en 2022, il devrait y avoir sur Montchavin deux enfants supplémentaires (en petite section) en plus de l'enfant scolarisé à Belleentre cette année.

L'arrivée de ces élèves et éventuellement d'autres, avec la création du lotissement de Montchavin, permettrait d'avoir de nouveau une maternelle au sein de cette école.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaiterait savoir si une date de travaux a été arrêtée pour la réalisation de la douche manquante à l'école de Montchavin.

Madame Christiane Charrière l'informe qu'aucuns travaux ne sont prévus à ce jour, ces derniers n'étant pas obligatoires mais préconisés par l'Education Nationale.

Madame Isabelle Girod-Gedda précise qu'une réunion avait été organisée par une architecte et qu'à la fin du précédent mandat, une somme avait été budgétisée pour la création d'un sas d'entrée avec intégration de la douche et d'un escalier extérieur, afin de desservir indépendamment le logement situé au-dessus de l'école.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que ces travaux n'ont pu être envisagés pour cause de restriction budgétaire.

### INSTALLATION DE VALOCÎME

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaiterait connaître, suite à l'arrivée de Valocîme, ce qu'il advient des installations des opérateurs historiques sur le territoire.

Monsieur le maire expose que Valocîme est une structure extérieure chargée de négocier les tarifs fonciers d'utilisation du domaine public par des opérateurs (téléphonie, télévisions, radiophonie, etc...), par le biais des pylônes implantés sur le territoire et qu'elle se rémunère sur un pourcentage des sommes récupérées par lesdits opérateurs.

Il précise, à titre indicatif, qu'avant de travailler avec cette société, le montant des redevances s'élevait à 35 002,79 € pour l'intégralité de la commune et qu'après négociation, il est désormais de 58 200 € (ce montant continue de s'accroître), soit 58 % d'augmentation.

Monsieur le maire explique que Valocîme s'est également engagé publiquement à faire baisser de 20 à 30 % le coût d'hébergement des opérateurs sur les antennes et garantit le maintien des équipements et le versement des sommes supplémentaires perçues.

Suite à l'inquiétude formulée par monsieur Richard Broche, monsieur le maire affirme qu'il n'y aura aucune perte de couverture du réseau en cas de désengagement de l'hébergeur des lieux de présence actuels. La commune récupérerait alors l'intégralité des pylônes et l'absence d'intermédiaire ne ferait qu'accroître la rentabilité des sites, en conservant les opérateurs. Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que les opérateurs sont actuellement en train de passer en 5G sur tous les relais, ce qui signifie qu'il y aura toujours des sociétés de diffusion intéressées par la couverture sur les stations.

Monsieur Robert Astier demande si des démontages de pylônes sont envisagés. Monsieur le maire lui indique ne pas avoir connaissance de cela sur le territoire communal.

Monsieur Robert Astier complète en insistant sur la complexité des démarches administratives en cas de démontage avec, entre autres, l'obligation de déposer un permis pour l'évacuation de l'existant et l'implantation de nouvelles infrastructures. Monsieur le maire souligne qu'en pareil cas, il faudrait avant tout trouver un terrain privé pouvant accueillir un pylône et convaincre les opérateurs afin que l'opération soit rentable.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h00.

# TRIBUNE DES GROUPES

## AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

A l'ordre du jour du dernier conseil municipal de juin, il était question d'un avenant à la convention touristique de la Résidence Manaka à Plagne Centre. Initialement il était prévu 80% en résidence de tourisme 5\* et 20 % en copropriété et portait sur la construction de 108 logements. Suite au vote (24 sur 28) de cet avenant, les appartements sont au nombre de 76 dont 70% en résidence de tourisme. Concernant les 30% restant, Richard Broche a fait part de son regret de voir ces biens devenir des lits froids. Monsieur Le Maire a insisté sur le fait que ces logements feraient l'objet d'un mandat de gestion sur 10 ans. Aussi, dans ces conditions, faut-il encore construire de nouvelles résidences à La Plagne Tarentaise ? En effet, sur les rares terrains qui peuvent encore être aménagés, la commune a-t-elle vocation à enrichir des promoteurs privés ou bien doit-elle favoriser les retombées économiques sur son territoire? En effet, les conventions loi Montagne doivent permettre de maîtriser et pérenniser les hébergements touristiques marchands (résidences de tourisme et/ou hôtels, centres de vacances) en zone de montagne. Pour mémoire la gestion en résidence de tourisme et le mandat de gestion sont deux procédés très différents (loyers garantis d'un côté, obligation de moyens de l'autre, donc un remplissage favorisé en Résidence).

En 2018, le budget moyen d'un séjour en station, toutes durées confondues, était de 1513€. Le budget par personne et par jour était évalué à 73€ (toutes dépenses confondues, y compris le transport depuis le domicile, calculé sur une base de 3-4 personnes, 5-6 nuits) Sources : Atout France / Conso montagne 2019 ANMSM -G2A et LHM. On comprend donc l'intérêt pour notre collectivité de favoriser les résidences de tourisme. Cependant, comme Monsieur Le Premier Ministre vient de le rappeler cette semaine à Bourg saint Maurice : il faut remettre en marché l'existant. Concernant l'hébergement touristique et sa commercialisation, nous avons développé notre vision pour lutter contre les lits froids en 2020 dans notre programme à l'occasion de l'élection municipale : Innover grâce à l'exploitation hôtelière des lits diffus rénovés pour cette opération, en commercialisant des "tout-compris" en courts séjours hors vacances scolaires.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier  
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

## LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour,

Le conseil réuni ce 1<sup>er</sup> juin a débattu de questions très diverses. Il s'agissait de mettre la dernière main à la préparation de la saison d'été en adoptant les horaires des lignes de bus, mais également en adoptant une délibération pour une convention pour la patinoire des Coches. Cet équipement a rouvert sous notre impulsion pour l'hiver 2020/2021. Dans le contexte particulier que nous avons connu, la patinoire a été un véritable atout pour la station de Montchavin et des Coches. Nous expérimentons son ouverture pendant la saison estivale comme attrait touristique de premier plan pour notre commune ! Nous avons également délibéré pour accorder une subvention exceptionnelle à l'occasion des 50 ans du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne. Cette institution connue de tous, va fêter son anniversaire début septembre à Bourg-Saint-Maurice. Nous sommes fiers de cette unité d'élite qui accomplit des missions incroyablement périlleuses, hiver comme été, pour venir en aide à nos visiteurs et notre population. Nous vous invitons à participer nombreux à cet événement prévu le 4 septembre prochain.

Enfin, nous avons évoqué la question des concessions dans nos cimetières. Nous avons constaté des disparités très importantes d'une ancienne commune déléguée à l'autre. Il était nécessaire de mettre de l'ordre dans tout cela, pour garantir une égalité de traitement pour tous les habitants de la Plagne Tarentaise. Ces tarifs restent très abordables.

L'opposition, quant à elle, nous a interrogés sur les conventions conclues avec la société Valocime pour la location des pylônes et relais présents sur la commune. Cette société reprend les locations communales à son compte. Nous avons obtenu des gains de près de 60% sur les loyers perçus et ils se sont engagés publiquement dans la presse à baisser en parallèle les loyers des opérateurs, en réduisant les marges propres sur ces équipements. Voilà encore une action qui permet à la collectivité d'engranger plus de recettes sans augmenter les impôts !

Liste Jean-Luc Boch

# LA PLAGNE

## Maison du Patrimoine

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise en présence des élus, de Vincent Rolland député de la Savoie, Auguste Picollet et Cecile Utile-Grand conseillers départementaux et Lucien Spigarelli président de la communauté de communes des Versants d'Aime a inauguré la Maison du Patrimoine de Plagne Centre.

Jeremy Martoia, responsable du service Patrimoine a pu présenter la nouvelle scénographie retraçant la transition économique entre l'activité minière et le tourisme hivernal.

L'occasion de découvrir la galerie de mine reconstituée avec effets sonores et visuels.

L'édifice ouvrira ses portes au public le samedi 3 Juillet.



## Stade d'altitude

Sous l'initiative de la commune de La Plagne Tarentaise, la station de La Plagne étoffe son offre et inaugurera cet été son tout nouveau stade de football et rugby de 9000m<sup>2</sup> en gazon naturel. Il s'agit de l'un des rares stades français à plus de 2050m d'altitude.

Ce nouveau stade se destine à l'accueil d'équipes de haut-niveau dans le cadre de leur préparation sportive ou pour des stages d'oxygénation et de cohésion. Il servira également de support pour l'organisation de stages multi activités pour les enfants de 6 à 11 ans pendant les vacances estivales.

Engagée avec Terre de Jeux 2024, La Plagne est en cours de développement d'une stratégie d'accueil d'athlètes.

À cet effet, la station possède de nombreux équipements et des activités variées propices à l'accueil de stages d'oxygénation et de préparation sportive.

Le stade de football et de rugby vient renforcer ces forces vives et accueillera tout au long de l'été des équipes sportives d'horizons divers. Parmi elles : le FC Mercury, l'AS Saint Priest ou encore le centre de formation du rugby club de Massy/Essonne, venus l'an dernier.

Des contacts sont également noués avec des équipes nationales prestigieuses pour les saisons à venir.



Situé à Plagne Villages

Pourvu d'un espace d'accueil, de vestiaires et d'un espace de stockage attenant au stade

La végétalisation du terrain est réalisée par placage de rouleaux de gazon pré-cultivés sur sablage.

Eléments techniques

**Terrain de football**

105m x 68m

**Terrain de rugby**

100m + 2X10 x 68m

## Accrobranche

L'inauguration du nouveau Parc Accrobranche des Coches a eu lieu vendredi 25 juin. Elle était présidée par Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise en présence d'Auguste Picollet et Cecile Utile-Grand conseillers départementaux, ainsi que des élus de La Plagne Tarentaise : Daniel-Jean Veniat, Michel Courtois, Michelle Villien, Isabelle Gentil, Romain Rochet.

Ainsi que tous les acteurs de ce pôle d'activités qui regroupe aussi la patinoire, le tennis, tir à l'arc et d'autres activités diverses ....



# LA PLAGNE TARENTEAISE

## Schéma directeur de l'assainissement

Née de la fusion des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan en 2016, la commune de La Plagne Tarentaise a lancé son Schéma Directeur de l'Assainissement collectif en 2020.

Individuellement, les anciennes communes avaient déjà mené cette réflexion mais il y a plusieurs années. Aujourd'hui, l'objectif de l'étude est de disposer d'une vision globale actualisée des systèmes d'assainissement sur tout le territoire, en réalisant un diagnostic des réseaux d'eaux usées et en établissant un SDA incluant un programme de travaux hiérarchisés.

La seconde phase d'étude s'est déroulée en mai 2021. Elle a consisté en l'installation de 12 points de mesures sur les réseaux en entrée ou sortie de hameaux et sur les déversoirs d'orage. L'exploitation des enregistrements va permettre de quantifier les débits véhiculés et d'évaluer la part d'eaux claires parasites liées à la fonte des neiges.

Une seconde campagne de mesures de débit et de flux de pollution est prévue cet été 2021 en période de haute fréquentation touristique

## Scolaire

Nos petits écoliers de Montchavin, La Côte d'Aime et Bonconseil, pioches en main, se sont mis à jouer aux petits jardiniers et à planter moult plants : Plantes, fleurs, légumes...

Et quelle plaisir de pouvoir récolter ses propres légumes et de voir pousser ses fleurs...

Bravo à eux et à leurs professeurs !



## Projet fusion école Bonconseil-Bellentre

Lors du dernier conseil d'école de Bellentre, Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre et Christiane Charrière, adjointe au maire chargée de la petite enfance, des affaires scolaires et de la restauration, ont présenté le projet de fusion des écoles de Bonconseil-Bellentre. Fin juin, ils ont invité toutes les familles pour leur présenter ce projet et se rendre sur place afin de mieux visualiser, d'autant plus que les travaux ont déjà commencé. Les familles présentes ravies de cet échange ont remercié les élus et tout le monde a hâte de découvrir cette nouvelle école à la prochaine rentrée de septembre.



## LA CÔTE D'AIME

### Rando Gourmande

Alors que la saison estivale n'est pas encore lancée, le Syndicat d'initiative de La Côte d'Aime Valezan a organisé samedi dernier sa traditionnelle Randonnée Gourmande sous un soleil éclatant avec environ cinquante participants venus des environs : Aime, Bourg Saint Maurice, Moutiers mais également de plus loin, Grenoble, Chambéry et même Paris.

Le petit déjeuner (café, thé et bugnes) au départ du parking du Sézalet à Valezan a été fortement apprécié par les participants. Deux beaux parcours ont été proposés avec des guides décrivant les différents sites traversés.

Les trois partenaires, le Chalet du Bresson, le camping du Bioley et l'Auberge de Valezan, ont ravi les papilles des participants avec respectivement l'apéritif, le plat et le dessert. Ils ont par la même occasion pu faire découvrir leur site encore parfois inconnu par les randonneurs de la vallée.

Enfin pour conclure le groupe Jazz Project a clôturé la journée dans une ambiance chaleureuse que beaucoup ont aimée.



## LA MINUTE... PATRIMOINE DE LA PLAGNE TARENTOISE



Que vous prépare le service patrimoine pour cet été ?  
**Un Escape Game Outdoor «Peur sur la mine»**

Nouveauté cet été sur le chemin des mineurs de Macot ! Après le jeu de piste du sentier Mines de Montane altitude, découvrez le nouvel escape game (jeu d'évasion).

1947, un groupe de mineurs est resté coincé au fond de la mine suite à une explosion. Vous êtes leur unique chance de survie .

Pour cela, vous devrez récupérer la carte de la mine enfermée dans le coffre du directeur. Au programme : énigmes, découverte et balade.

Mis en service depuis le mercredi 07 juillet. Jeu accessible tous les jours de la semaine aux heures d'ouverture de la Mairie de La Plagne Tarentaise - Macot chef-lieu. Gratuit et récompense à la clé.



## POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôt ....Dans le nouveau monde !

Dans la continuité de notre communication sur l'eau, la régie de l'eau et de l'assainissement souhaite sensibiliser les habitants sur les bassins et la mise à disposition gratuite de l'eau. Pour cela, une campagne d'information éphémère va être réalisée tout l'été sur certains bassins des 4 communes déléguées. Les affiches seront retirées à la fin de l'été.

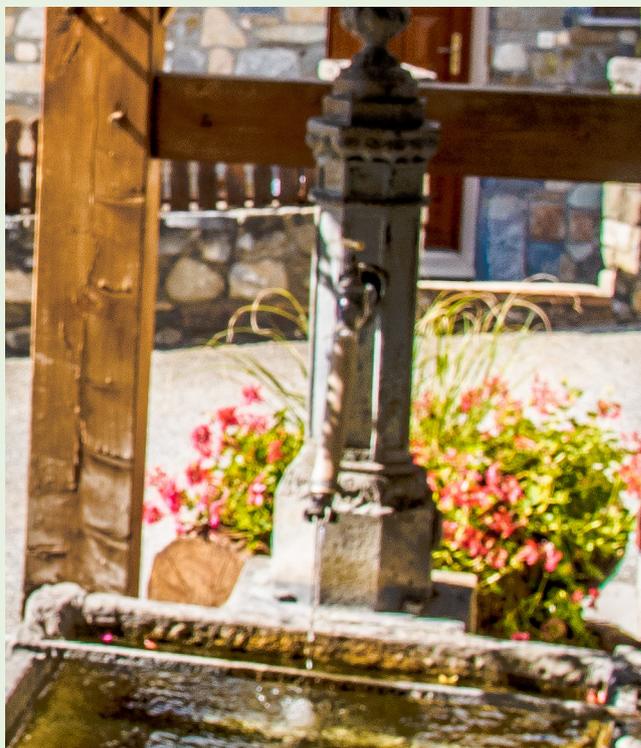
### Le saviez vous ?

Pour chaque bassin, l'eau coule à 7L/min  
= 0,42 m<sup>3</sup>/heure  
= 10 m<sup>3</sup>/jour  
= 70 m<sup>3</sup>/semaine  
= 300 m<sup>3</sup>/mois  
= 3650 m<sup>3</sup> /an

**Ce qui correspond** au volume de 7 piscines de 25 m (500m<sup>3</sup>) pour un seul bassin.

L'eau se déverse dans **l'un des 136 bassins** de la commune de La Plagne Tarentaise. Elle coûte **en moyenne 1500 €** à l'année alors faites attention à elle et n'augmentez pas son débit.

Soyons vigilants, économisons l'eau !  
merci de votre contribution.



**L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE ET PRECIEUSE : SOYEZ RESPECTUEUX DE SON USAGE !**

## GRAINES DE POSSIBLES- EXPOSITION ITINÉRANTE

Vous pourrez retrouver l'exposition «Graine de possibles» pensée par la Communauté de communes des Versants d'Aime et réalisée par Philippe Gal, photographe, sur le parcours d'orientation Patrimoine de La Côte d'Aime durant tout le mois de Juillet.

*Chacun de nous produit 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos conteneurs semi-enterrés (365 kg) et dans les déchèteries (225 kg). C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans.*

*Parce que nos déchets peuvent devenir des ressources, et parce qu'il existe des centaines de solutions pour ne plus produire de déchets, la Communauté de Communes des Versants d'Aime a pensé cette exposition itinérante.*

*Réalisé par le photographe Philippe Gal, l'exposition « Graines de possible » réuni 16 panneaux de mises en scènes originales et ludiques, qui démontrent l'importance des petits gestes du quotidien. Des livrets d'information et des quizz pour les enfants sont à disposition au Syndicat d'Initiative de la Côte d'Aime pendant toute la tenue de l'exposition (du 01 au 29 juillet). Elle sera ensuite installée dans le centre-ville d'Aime sur le mois d'Aout.*

## Manifestations

Ces manifestations sont soumises à l'évolution de la situation sanitaire

### ■ FESTIVAL DE L'ASIE DU 16 AU 18 JUILLET 2021

Plagne Centre

C'est la rencontre de deux mondes : le Vietnam s'invite au coeur des sommets alpin à La Plagne !

Organisé par la commune de La Plagne Tarentaise et l'association Asia New Generation Vietnam... ce salon de l'Asie consacré au Vietnam concentre une programmation particulièrement riche sur trois journées en Altitude : spectacles, concerts, arts martiaux, danses, artisanat, gastronomie, défilés et concours de chant Asia Voice.

Programme sur [www.laplagne-tarentaise.fr](http://www.laplagne-tarentaise.fr)

### ■ FÊTE DU PLAN D'EAU SAMEDI 17 JUILLET 2021

Base de loisirs des Versants d'Aime

- 18h30-19h30 : Apéro Lounge Live (Trio acoustique : Guitare, Voix, Saxo)

- 21h-22h30 : « Quartet dansant Live »

Le « Best Of » des tubes de 1960 à 2021

- 22h30 : Feu d'artifice

- 22h45-0h : « DJ Dance Floor »

### ■ MUSI'PLAGNE EN VOTRE AIMABLE COMPAGNIE MERCREDI 21 JUILLET 2021 19H00

Valezan - Salle des fêtes

Viva l'opéra

Redécouvrez les plus beaux duos d'opérette français.

Ces 3 artistes, chanteurs lyriques et pianiste compositeur nous offrent un spectacle original et unique.

### ■ 6000 D DU 22 AU 24 JUILLET 2021

La Plagne

La course des Géants revient en 2021 !

Pour cette 31e édition, une grande nouveauté : la 6D Marathon, 42 km et un dénivelé positif de 2000 m entre vallée et station.

Toutes les informations sur [www.la6000d.com](http://www.la6000d.com)

### ■ FÊTES MUSICALES DE SAVOIE MARDI 27 JUILLET 2021 À 21H BEETHOVEN - SYMPHONIE N°6 PASTORALE

Eglise Saint Nicolas - Macot chef-lieu

Concert gratuit

offert par la commune de La Plagne Tarentaise

Réservation obligatoire des places par mail :

[info@fetesmusicalesdesavoie.com](mailto:info@fetesmusicalesdesavoie.com) ou par téléphone

06.08.26.68.81.

### ■ MUSI'PLAGNE Noïz MERCREDI 28 JUILLET 2021 19H00

Esplanade Mudry - La Plagne Montchavin-Les Coches  
Noïz est un quatuor de reprises Pop-Rock couvrant les grands tubes des années 50 à nos jours. Du Rock'n'Roll dansant au Rock puissant en passant par le Pop Rock. Une gamme teintée et pleine d'énergie pour ce live.

### ■ CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION 29 JUILLET AU 1ER AOÛT 2021 4 JOURS / 4 COURSES

Entre 1000 et 1200 participants armés de leurs boussoles sont attendus pour participer au Championnat de France course d'orientation (CO), une première inédite à La Plagne. Le programme des 4 jours est rythmé avec une course quotidienne, entre le relais par équipe et les épreuves moyenne distance et longue distances.

La présence de membres de l'équipe de France de la discipline est annoncée avec notamment le meilleur bleu du moment, Frédéric Tranchand ou encore Isia Basset. Des orienteurs internationaux seront également présents car les résultats de certaines courses compte pour le classement mondial.

Toutes les informations sur [cocs73.com](http://cocs73.com)

### ■ MUSI'PLAGNE AMADEUS ELECTRIC QUARTET MERCREDI 04 AOÛT 2021 15H00

La grande Rochette - Accès en télécabine

Gratuit

Amadeus Electric Quartet est un groupe aux vibrations électriques formé de 4 instrumentalistes reconnues. Ces virtuoses vous entraînent dans leurs notes entre classique et moderne lors d'un concert à 2 500 m d'altitude

### ■ MARCHÉ ESTIVAL

Tous les lundis à La Plagne Montchavin Les Coches : 16h à 19h30 - Info : Office du tourisme : 04.79.07.82.82

Tous les vendredis à La Côte d'Aime : 17h30 à 19h30 sur la place de la mairie - Info : Syndicat d'initiative : 04.79.55.69.25 -

### ■ ANIMATIONS LA CÔTE D'AIME

Le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime- Valezan vous propose des animations tous les vendredis de l'été. Toutes les informations sur <http://www.lacotedaime.com> ou au 04.79.55.69.25

### ■ LA LUDOTHÈQUE AMBULANTE

Cet été, retrouvez les jeux de la ludothèque tous les jeudis de 16h à 18h dans un village de la commune de la Plagne Tarentaise.

Venez jouer en famille, entre amis, et retrouvez l'équipe de la ludothèque pour essayer et découvrir de nouveaux jeux.

- Jeudi 22 juillet : La Plagne Centre – parvis de la bibliothèque

- Jeudi 12 août : La Plagne Montchavin - camping